



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1
du Code de la Commande Publique.

OBJET :
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU CAMPUS CARREIRE –
RUE HOFFMANN-MARTINOT / EUGENE JACQUET

Date et heure limites de réception des offres

26 NOVEMBRE 2026 à 12h00

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Maître de l'ouvrage :
Université de Bordeaux

Mandataire du maître d'ouvrage :
SRIA de l'université de Bordeaux
351 cours de la libération
33405 Talence

Représenté par Nicolas Flament son président

N° de marché

2	0	2	6	-	1	3	
---	---	---	---	---	---	---	--

SOMMAIRE

1	- Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1	- Objet	3
1.2	- Mode de passation	3
1.3	- Type et forme de contrat.....	3
1.4	- Décomposition en lots	3
1.5	Décomposition en tranches	3
1.6	- Nomenclature.....	4
1.7	- Réalisation de prestations similaires.....	4
2	- Conditions de la consultation	4
2.1	- Délai de validité des offres	4
2.2	- Forme juridique du groupement	4
2.3	- Variantes.....	4
2.4	- Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.5	- Conditions RSE.....	4
3	- Conditions relatives au contrat	5
3.1	- Durée du marché et délai d'exécution des travaux	5
3.2	- Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4	- Intervenants	5
4.1	Maîtrise d'œuvre.....	5
4.2	O.P.C.....	5
4.3	Contrôle technique	6
4.4	Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
5	- Contenu du dossier de consultation	6
6	- Présentation des candidatures et des offres	7
6.1	- Documents à produire.....	7
	6.1.1 Pièces de la candidature :	7
	6.1.2 Pièces de l'offre :	8
6.2	- - Visites sur site	11
6.3	- Usage de matériaux de type nouveau	11
7	- Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1	- Transmission électronique.....	12
7.2	- Transmission sous support papier.....	14
8	- Examen des candidatures et des offres	14
8.1	- Sélection des candidatures.....	14
8.2	- Jugement des offres.....	14
8.3	- Suite à donner à la consultation / Négociation	15
9	- Renseignements complémentaires.....	16
9.1	- Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
9.2	- Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché de travaux pour l'opération d'aménagements du campus Carreire – Rue Hoffmann-Martinot / Eugene Jacquet

Lieu(x) d'exécution : Université de Bordeaux - Campus Carreire à Bordeaux avec intervention sur le domaine de Bordeaux Métropole : rue Hoffmann-Martinot et rue Eugene Jacquet à partir de la rue Rocaz.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 -1 ° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition en lots

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
1	TERRASSEMENT / PLUVIAL / VOIRIE / MOBILIER / SIGNALISATION
2	ECLAIRAGE / CONTROLES D'ACCES / COURANTS / TELECOM
3	ESPACES VERTS
4	MOBILIERS SPECIFIQUES

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 Décomposition en tranches

Les travaux seront divisés en 3 tranches définies comme suit :

Tranches	Objet	Lot concerné
Tranche Ferme		Lots 1, 2, 3, 4
Tranche optionnelle 1	Finalisation Espaces Verts de la rue secteur gestion Bordeaux Métropole	Lot 3
Tranche optionnelle 2	Finalisation Espaces Verts de la rue secteur gestion Université de Bordeaux	Lot 3

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot	Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
1	45111291	Travaux d'aménagement du terrain			
2	45316110	Installation de matériel d'éclairage public			
3	45112710	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts			
4	45233293	Installation de mobilier urbain			

1.7 - Réalisation de prestations similaires

L'acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante autorisée

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

2.5 – Conditions RSE

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP pour l'aspect social et sera à indiquer dans le mémoire technique pour l'aspect environnemental. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs dans le cadre de l'exécution des prestations.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du marché et délai d'exécution des travaux

Le marché entre en vigueur à sa notification et se termine à la fin de la période de garantie de parfait achèvement après la levée de toutes les réserves.

Le délai d'exécution de la période de préparation est de **2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.**

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de **10 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.**

Ce délai ne comprend pas les tranches optionnelles du Lot Espaces verts. Le Lot 03 comporte des délais particuliers en lien avec les périodes de plantations.

La période de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) d'une durée de 12 mois pour l'ensemble des lots débutera à compter de la date d'effet de la réception des travaux.

Les délais de finalisation (confortement et parachèvement) pour le lot 03 (Espaces Verts) sont définis au CCAP et au CCTP Lot03.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni dans les pièces du présent dossier de consultation.

Les délais d'exécution des travaux seront fixés à l'acte d'engagement et ne pourront en aucun cas être modifiés.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Intervenants

4.1 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement de maîtrise d'œuvre suivant :
EDANLO / BOURIETTE ET VACONSIN

Et représentée par son MANDATAIRE :

EDANLO

21 Avenue des Mondaults
33270 FLOIRAC

La mission du maître d'œuvre est une mission de base : **ESQ - AVP - PRO/DCE - ACT - VISA - DET – AOR**
Les missions complémentaires suivantes lui sont également attribuées : Diagnostic **DIAG - OPC**

4.2 O.P.C.

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

EDANLO

21 Avenue des Mondaults
33270 FLOIRAC

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

4.3 Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du CCAP. Ce contrôle est effectué par :

BUREAU ALPES CONTROLES

4.4 Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau 2 de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. Cette mission est effectuée par :

BUREAU ALPES CONTROLES

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

0. Le règlement de la consultation (RC)
1. L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dont les DQE
2. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
3. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
4. Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU)
5. Les plans et pièces graphiques
6. Le calendrier prévisionnel d'exécution
7. Le dossier type GN13
8. Le RICT
9. Le PGCSPPS sera transmis ultérieurement
10. Le relevé topographique et les diagnostics
11. Les préconisations techniques de l'Université de Bordeaux
12. Les préconisations pour récolement EU-EP de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole
13. Les préconisations pour Espaces Verts de Bordeaux Métropole
14. Les préconisations pour récolement ECP de Bordeaux Métropole
15. Le plan PCSI du campus

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **6 jours avant la date limite de réception des offres**. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siren : 521 530 113 00021

6 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat précisera l'intitulé de la consultation précédente.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature :

Telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 de Code de la Commande Publique Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner et intégrant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail	Oui
Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-6 à 12 du Code de la Commande Publique : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;	Non
Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R 2142-13 et 14 du Code de la Commande Publique : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Le cas échéant, le candidat fournira liste des sous-traitants pressentis ou déclarés ainsi que leurs références pour des travaux similaires

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché:

- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES (Référence nomenclature FNTP ou équivalent)

Lot N°	Libellé	Qualifications requises / Agréments
2	Agréments délivrés par les fournisseurs de contrôles d'accès : fournir les certifications à jour précisant l'adresse de l'établissement ayant reçu la certification	Certification constructeur TIL (NIVEAU 2)
		Certificat constructeur LBA - AMCO

6.1.2 Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes à accepter sans aucune modification	Oui
Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU)	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE) <u>sur le support fourni au DCE.</u> <u>NB : Le candidat ne doit pas modifier les éléments du DQE fourni au DCE.</u>	Non
A - LE MEMOIRE TECHNIQUE justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comprenant notamment : 1 - LE DETAIL DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS précisant notamment : - le rôle et la présence des interlocuteurs principaux : direction de chantier, conduite de travaux, chef de chantier, tout autre interlocuteur que le candidat juge important et dont la participation sera précisée et avérée, - la méthodologie de réalisation et d'ordonnancement des tâches principales par phase en accord avec les pièces du DCE, - les moyens matériels et techniques utilisés en rapport avec le projet, - la gestion des accès et des stockages, - l'organisation des déviations, le balisage et la signalisation prévus, - la méthodologie de prise en compte des réseaux enterrés existants,	Non

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

- la méthodologie de réalisation des essais et du plan d'assurance qualité selon préconisations du CCTP et des annexes.

Pour le lot 1, le candidat devra notamment faire apparaître les éléments suivants dans des chapitres dédiés et identifiés :

- Organisation de l'entreprise, organigramme, équipe de travaux affectée à l'opération y compris organisation entre co-traitants et/ou sous-traitants,
- L'astreinte 24/7,
- Une note spécifique sur la préparation de chantier, les plans d'EXE y compris SIGNALISATION,
- Une note spécifique sur les moyens mis en œuvre pour le balisage, la signalisation, la déviation et son entretien, la sécurisation des opérateurs de chantier et des tiers,
- **Une note spécifique sur le maintien de tous les accès et circulations** pendant les travaux et notamment
 - Maintien des cheminements piétons et PMR le long de la rue
 - Accès pour les riverains du début de la rue
 - Maintien des accès pour les usagers de l'Université et du CHU
 - Maintien des accès pour livraison et travaux du CHU et de l'Université,
- **Une note spécifique sur la prise en compte des réseaux d'eau pluviale existants** de Bordeaux Métropole et en particulier les précautions concernant le réseau DN2200 (Le Peugue) sous l'emprise de travaux.

Pour le lot 2, le candidat devra notamment faire apparaître les éléments suivants dans des chapitres dédiés et identifiés :

- Organisation de l'entreprise, organigramme, équipe de travaux affectée à l'opération y compris organisation entre co-traitants et/ou sous-traitants,
- L'astreinte 24/7,
- Une note spécifique sur la préparation de chantier, les plans d'EXE y compris SIGNALISATION,
- Une note spécifique sur les moyens mis en œuvre pour le balisage, la signalisation, la déviation et son entretien, la sécurisation des opérateurs de chantier et des tiers, et notamment **le dispositif d'éclairage provisoire** proposé, son déplacement à chaque phase et son astreinte en cas de panne.
- **Une note spécifique sur la compréhension des déposes des barrières, des armoires** à supprimer et à déplacer, de la pose des barrières et contrôles associés,
- **Une note spécifique sur la gestion des équipements d'éclairage** : études préalables, dossier de récolement et remise en gestion BM / UB,
- **Une note spécifique sur l'interface avec le lot 1 au sujet des fourreaux** : expliquer notamment comment seront garantis l'aiguillage et le PV de continuité avant les revêtements,

2- LES SOLUTIONS ENVISAGEES EN MATIERE DE GESTION DE LA SECURITE ET DES NUISANCES DES TRAVAUX précisant notamment :

- Les dispositions particulières sur les thèmes de la continuité de services pour l'activité du campus et les riverains, la sécurité au sein et aux abords des travaux, la continuité des accès aux services de secours.
- Les mesures prévues pour assurer les accès et cheminements des usagers jusqu'aux différents bâtiments et notamment dans les conditions de nuit et/ou pluie y compris pour les usagers PMR.
- Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.
- Les mesures prises vis-à-vis des nuisances du chantier (bruit, pollution eau, air...)

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

B - LE DOSSIER DES FICHES TECHNIQUES correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat mettant en évidence la qualité des matériaux et équipements proposés, en cohérence avec à l'offre du candidat et respectant les éléments prévus au DCE. Ces éléments seront accompagnés d'une liste récapitulative synthétique et de tout élément permettant la bonne compréhension des documents (notes de fournisseurs, notes de calculs, garanties, etc.). Pour le lot 1, le candidat devra notamment faire apparaître les éléments suivants dans des chapitres dédiés et identifiés : - Les fiches techniques des produits spécifiques de l'opération dont toutes les bordures, la bordure sepicycle, bétons balayé et désactivé, bancs, mur de soutènement, pavés enherbés, tout le mobilier du lot, ralentisseur, clôture, ..., - Une note méthode détaillant les travaux de réalisation des bétons désactivés, des bétons balayés, des enrobés, des pavés enherbés, - Un tableau de synthèse de l'ensemble des fournitures / fournisseurs associés / délais de livraison. Pour le lot 2, le candidat devra notamment faire apparaître les éléments suivants dans des chapitres dédiés et identifiés : - Les fiches techniques des produits spécifiques de l'opération dont les mobiliers et équipements d'éclairage, les équipements de contrôle d'accès, le système d'éclairage provisoire proposé. - Un tableau de synthèse de l'ensemble des fournitures / fournisseurs associés / délais de livraison. Pour le lot 3, le candidat devra notamment faire apparaître les éléments suivants dans des chapitres dédiés et identifiés : - Les pépinières correspondant à l'offre pour l'ensemble des végétaux et la localisation des pépinières, précisant le lieu où les végétaux ont poussé si la pépinière fournissant les végétaux n'est pas l'endroit où ils ont poussé, - Les précisions sur la terre végétale d'apport prévue : origine, lieu de stockage, analyses, - Les équipements accessoires : ganivelle y compris piquets de renfort, volige bois. - Les équipements pour l'arrosage automatique Pour le lot 4, le candidat devra notamment faire apparaître les éléments suivants dans des chapitres dédiés et identifiés : - L'origine des mobiliers ou éléments de mobiliers correspondant à l'offre (bois, métal, ou fourniture complète).	Non
C - LE CALENDRIER DETAILLE DES TRAVAUX et les documents de phasages associés avec identification des points d'interfaces dimensionnants (prérequis, taches des autres lots, organisation universitaire, chantiers concomitants, etc.) selon l'analyse par le candidat des éléments à sa disposition illustrées par tout élément d'aide à la compréhension (schémas, plannings, phasages, graphiques, etc.). Pour tous les lots, le candidat devra fournir le planning des tâches propres au lot et leur intégration dans le planning global. Pour le lot 1, le candidat devra notamment faire apparaître les éléments suivants dans des chapitres dédiés et identifiés : Le planning de préparation et transmission de tous les éléments lors de la phase de préparation, Le planning détaillé de réalisation de l'opération,	Oui

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Le plan de phasage associé au planning intégrant notamment les plans de barriérages et de cheminements piétons, de circulation, des accès aux différents sites tous maintenus en service, la gestion du Tourne à gauche sur la rue Rocaz évitant la remontée de file, ... La gestion des plannings des 4 autres lots et l'établissement de la synthèse des 4 lots en phase préparation.	
D – LA NOTE SUR LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET LES ENGAGEMENTS RSE Le candidat précisera l'ensemble des mesures prises en vue de participer à une meilleure protection de l'environnement (utilisation de matériaux biosourcés, valorisation et tri des déchets de chantier, réemploi, recours à la production hors-site, plan de réduction des nuisances chantier, gestion des déblais et remblais,...). Le candidat veillera à proposer des actions et des engagements chiffrés et vérifiables, attachés directement et spécifiquement au projet du maître d'ouvrage. Ces engagements seront intégrés contractuellement au marché au travers de la note du candidat.	Non

En cas d'absence du CCAP et/ou CCTP signé et daté, l'acheteur pourra demander au candidat de régulariser son offre dans un délai de 2 jours. Cette régularisation ne devra pas modifier les éléments substantiels de l'offre (prix, délais, etc.).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les espaces extérieurs sont en libre accès au public dans le respect des règles communes dans l'espace public ou sur la route,

Une visite accompagnée est proposée aux candidats qui le souhaitent.

La visite aura lieu le **mardi 3 novembre 2026 à 9h00 à 10h30** sur site. Rendez-vous à l'angle rue Rocaz / rue Eugene Jacquet à l'extrémité Ouest du projet.

6.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Conformément aux dispositions fixées aux articles R2143-2 et R 2151-5 du Code de la commande publique, un pli est qualifié "hors délai" et en conséquence rejeté, si le téléchargement se termine après la date et heure limites de réception des offres.

La réglementation en matière de marchés publics impose la remise des offres par voie électronique.

7.1 - Transmission électronique

Modalités de transmission électronique

Pour transmettre votre réponse électronique, il suffit :

1. De s'inscrire sur la plate-forme des marchés publics Demat-Ampa accessible à l'adresse suivante :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=611082&orgAcronyme=PP273>

2. Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son n° SIRET

3. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'acheteur

4. Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

5. Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

La plateforme Demat Ampa vous permet :

- De vérifier la configuration de votre ordinateur grâce à une fonction de diagnostic de présence des pré-requis.
- De tester la configuration de remise des plis. Une consultation nommée "TEST MAPA" est disponible dans la rubrique "AIDE". Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle afin de vous familiariser avec la procédure. Une assistance en ligne est disponible sur la plateforme.

Dans tous les cas il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique et d'anticiper vos dépôts.

Les formats de fichiers

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/.rtf/.pdf/.xls

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les ".bat", les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- Faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux. En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Nom des fichiers :

Il est recommandé d'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : / \ : ? > et de privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans le zip, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

Enfin tous les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus à la charge du candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en sera informé.

Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- « **copie de sauvegarde** »,
- **Numéro de la consultation**
- **Nom du candidat**

Ce pli sera adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

SRIA 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 BORDEAUX.

La copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis

Signature :

Deux possibilités de signature au stade du dépôt de l'offre :

Signature manuscrite

La signature scannée des documents est acceptée pour la transmission de l'offre. L'exemplaire manuscrit original sera demandé seulement à l'attribution.

Signature électronique

L'acte d'engagement devra être transmis dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences fixées aux articles 1365 à 1367 du code civil.

Attention :

Le certificat de signature électronique est payant. Son obtention pouvant prendre plusieurs jours, la demande doit être anticipée par rapport au délai de réponse indiqué dans l'avis de marché.

Les certificats de signature électronique, conformes au référentiel général de sécurité (RGS) en vigueur, sont commercialisés par des prestataires de certifications électroniques qualifiés :

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le soumissionnaire veillera à porter une attention particulière à la **qualité du détenteur du certificat de signature électronique** qui signe les documents transmis par voie dématérialisée, celui-ci devant être dûment habilité à engager la société.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces **dans un délai maximum de 2 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières selon que les candidatures satisfont aux niveaux de capacités suivants :

- Les moyens humains et matériels et les capacités techniques du candidat, éventuellement renforcés par ceux d'autres opérateurs économiques, doivent permettre la réalisation des prestations objet du marché dans les règles de l'art et garantir le respect du délai d'exécution et le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- Les références et capacités financières produites ainsi doivent permettre de justifier que le candidat (éventuellement associé à d'autres opérateurs économiques) dispose des compétences dans les domaines objet du marché.

8.2 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Lorsque la négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

En l'absence de négociation, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
N1 - Prix des prestations	60%
N2 - Valeur technique	35%
N3 – Valeur environnementale de l'offre	5%

Pour le prix des prestations (60%) – N1 :

Note N1 sur 60 suivant la formule :

$$N1 = 60 \times (P_{\min} / P)$$

Où $P_{\min}$ est le coût de l'offre de prix la moins élevée (une fois écartée, d'une part, toute offre susceptible d'être anormalement basse, inappropriée, irrégulière ou inacceptable), et P est le coût de l'offre considérée.

Le jugement portera sur le montant total du DQE

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du concurrent, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour la valeur technique (35%) – N2 :

Note N2 sur 35 selon détails ci-dessous.

La valeur technique de l'offre sera appréciée au travers de la note méthodologique comprenant les éléments explicités à l'article 6.1.2 abordant spécialement les points suivants :

- Sous critère n°1 (20 %) : Qualité du mémoire technique selon 6.1.2-A ;
 - Très bonne qualité : 20 points
 - Bonne qualité : 15 points
 - Qualité moyenne : 10 points
 - Faible qualité : 5 points
 - Très faible qualité : 1 point
- Sous critère n°2 (5 %) : Qualité du dossier des fiches techniques des produits et prestations proposées par l'entreprise selon 6.1.2-B ;
 - Très bonne qualité : 5 points
 - Bonne qualité : 4 points
 - Qualité moyenne : 3 points
 - Faible qualité : 2 points
 - Très faible qualité : 1 point
- Sous critère n°3 (10 %) : Qualité du calendrier détaillé d'exécution selon 6.1.2-C y compris les documents de phasage et les aides à la compréhension fournis par le candidat.
 - Très bonne qualité : 9-10 points
 - Bonne qualité : 7-8 points
 - Qualité moyenne : 5-6 points
 - Faible qualité : 3-4 points
 - Très faible qualité : 1-2 points

Pour la valeur environnementale (5%) – N3 :

Note N3 sur 5 sur la base de la qualité de la note sur la démarche environnementale et des engagements RSE de l'entreprise selon 6.1.2- D

- Très bonne qualité : 5 points
- Bonne qualité : 4 points
- Qualité moyenne : 3 points
- Faible qualité : 2 points
- Très faible qualité : 1 point

8.3 - Suite à donner à la consultation / Négociation

L'acheteur se réserve le droit de négocier à l'issue de l'analyse des offres initiales. Il peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

En cas de négociation, elle sera engagée librement et conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les concurrents **avec les 3 premiers concurrents** à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Dans le cas de moins de 3 concurrents, l'acheteur pourra poursuivre la négociation avec le ou les 2 concurrents. Elle ne pourra porter que sur des éléments en lien avec les critères de jugement des offres ci-dessus détaillés, notamment le prix.

Elle prendra la forme d'échanges avec le ou les concurrents retenus pour négocier. Les concurrents devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans les échanges.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

A l'issue des négociations, les concurrents remettront leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les concurrents.

L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères et la même pondération que pour l'offre initiale.

Le classement final sera établi sur cette base.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil de la plateforme de l'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=611082&orgAcronyme=PP273>

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours avant la date limite de remise des plis.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.**

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
33063 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Les voies de recours ouvertes aux concurrents sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Règlement de la consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse Postale : 111, cours Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux | Tél : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021